

4^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 07 MARS 2024

à 20 HEURES 30

Matière de l'acte : FINANCES LOCALES

Sous-matière de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :

Le 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le jeudi sept mars à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, FRAC Valérie, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Excusé MATHIEU Pierre procuration LAVASTRE Norbert, Excusé FRENE Éric procuration GAS Joëlle, Excusée JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration PLUTINO Antoine, Excusé ARNAUD Jérôme procuration FANTON Pascale

Valérie FRAC est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023
COMMUNE**

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT de LA SF vers la SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-142 305.35 €		16 634.25 €	Dépenses - 36 631.04	36 631.04 €	-162 302,14 €
				0,00 €		
FONCT	425 203.28	143 697.35	170 342.13	Recettes		451 848.06 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement),

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	451 848.06 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	162 302.14 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	289 545.92 €
Affectation à l'excédent de la convention eau /ass (ligne002)	10 619.87 €
Total 002	300 165.79 €
Total affecté au c/ 1068 :	162 302.14 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Ainsi fait les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Laurent NADAL

Certifiée exécutoire
Publiée ou notifiée le :



Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 030-213000763-20240307-D2024_004-DE

Délibération n°2024/004